

SÉANCE DU JEUDI 20 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt le vingt août à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, M. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Jean-Marie SINGLA, M. Aurélien VIALA, Mme Catherine AUDIRAC IUNG, Mme Séverine VALENTIN, M. LAMARRE Laurent.

Absents excusés : Mme Anne CROS (procuration à Christiane CAILLIAU-DELEU)

Séverine VALENTIN a été nommée secrétaire.

n° 35/2020

Objet : Délibération de principe autorisant la signature de convention de mutualisation d'un véhicule

Madame le Maire expose :

- la collectivité acquiert un véhicule pour le service technique en partenariat avec la commune voisine Saint Juéry. Il convient d'établir une convention fixant les modalités administratives, juridiques et pratiques de cette mutualisation. La convention sera élaborée en coopération avec la municipalité de la commune de Saint Juéry et avec l'appui d'un conseil juridique.

Oui l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal:

- autorise le maire à signer la convention de mutualisation ,

n° 36/2020

Objet : Désignation Correspondant sécurité routière

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un Correspondant sécurité routière.

Après un vote du Conseil Municipal est élu Correspondant sécurité routière auprès de la préfecture :

M. Pascal GATTO

n° 37/2020

Objet : Décision Modificative n°1 au Budget Général 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une révision de crédits est nécessaire au budget général de l'exercice 2020.

Des augmentations et diminutions devront être opérées sur les articles suivants

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	
D 2041481 : Cne : Bien mobilier, matériel	10 000.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	10 000.00 €		
D 21571 : Matériel roulant		17 400.00€	17 400.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		17 400.00€	17 400.00 €
R 13241 : Subv communes du GFP		8 700.00€	8 700.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		8 700.00€	8 700.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	1 300.00 €		
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	1 300.00 €		

Après un vote du Conseil Municipal la décision modificative est adoptée à unanimité.

n° 38/2020

Objet : Demande D.E.T.R. pour des travaux voirie communale

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour des travaux importants nécessaires de préservation de la voirie communale et des réseaux. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 51 019.30 € correspond aux différents devis ayant été établis pour des travaux de réparation et d'entretien de la voirie communale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 30% soit 15 305 €.

n° 39/2020

Objet : Demande F.A.L. signalétique routière

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au département dans le cadre du Fonds d'Aménagement Local (F.A.L.) pour l'équipement du village en signalétique de police de voirie. En effet ce fonds a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités en matière de sécurité routière. La dépense de 4 419.20€ HT correspond aux différents devis ayant été établis pour des panneaux signalétiques ainsi que des ralentisseurs matérialisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 50% soit 2 209 €.

n° 40/2020

Objet : Désignation délégué Aveyron Ingénierie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué à Aveyron Ingénierie.

Après un vote du Conseil Municipal à l'unanimité est déléguée à Aveyron Ingénierie :

Mme Christiane CAILLIAU-DELEU.

n° 41/2020

Objet : Création / Suppression d'emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territoriale en raison d'un départ à la retraite définitif.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 6.00 heures hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'agent en charge du ménage et de la garderie.

- la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 4.30 Heures hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'agent en charge du ménage et de la garderie, à compter du 1^{er} octobre 2020.

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

n° 41/2020

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01 octobre 2020:

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs catégorie C		
- adjoint administratif principal de 2e classe	1 poste à 28h	
Cadre d'emplois des adjoints techniques catégorie C		
- adjoint technique principal de 2e classe	1 poste à 17h	
- adjoint technique	1 poste à 21.5h 1 poste à 7.39h 1 poste à 1.50h 1 poste à 6h 1 poste à 17h	

autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

